

01/04/21	Contact : Nicole VILELA	2021.108
----------	-------------------------	----------

En partenariat avec BTP LOIRE, l'IFRBTP 42 vous propose une nouvelle session à la :

SECURITE RESEAUX (AIPR) – OPERATEUR

DATE : Lundi 17.05.2021

DUREE : 1 jour (7 heures)

COUT DE LA FORMATION : 220.00 € HT par stagiaire

ATTENTION :

En 2021, l'entrée en formation ne sera plus validée qu'à **réception préalable du règlement total de la formation ou de l'accord de prise en charge avec subrogation de paiement validée** par l'OPCO.

FINANCEMENT :

☛ **Entreprise de 11 salariés et + :**

Pensez à valider l'imputation de cette formation sur votre budget formation continue pour 2021. Il est donc indispensable de prendre contact préalablement avec votre conseiller OPCO (Tél. : 04.78.89.96.10).

☛ **Entreprise de moins de 11 salariés /TNS :**

Merci de prendre contact avec BTP LOIRE (Tél. : 04 77 42 36 84)

❖ pour un stagiaire ayant le statut de salarié : dossier de financement OPCO

Attention : *Création du compte entreprise sur e-gestion / Nouveaux budgets 2021)*

❖ pour un stagiaire non salarié ; dossier FAFCEA (*selon les budgets disponibles et critères 2021*).

DELAID'INSCRIPTION :

La limite d'inscription est fixée à 1 semaine avant le début du stage (sous réserve de places disponibles).

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et validées à réception du paiement intégral de la formation.

Les sessions sont validées sous réserve d'un nombre suffisant de participants (5 stagiaires au minimum) et les places sont limitées.

COVID-19 : le seuil des 10 stagiaires maximum dans un groupe a été abaissé à 9 stagiaires (et ce, jusqu'à nouvel ordre).

ANNULATION OU REPORT :

Toute annulation faite par l'entreprise moins d'une semaine avant le début de la formation entrainera la facturation totale de la session par l'IFRBTP 42 et ce, quel que soit le motif de l'annulation.

L'IFRBTP 42 se réserve le droit d'annuler la session si le seuil minimum d'inscrits n'est pas atteint. La limite d'annulation par l'IFRBTP 42 est fixée à 1 semaine avant le début du stage.

MODALITE D'ACCES : A réception du bulletin d'inscription, l'IFRBTP 42 envoie à l'entreprise :

1/ une confirmation d'inscription

2/ et dès que le seuil d'inscrits est atteint, la convocation (avec adresse du stage, date(s), horaires et coordonnées de la personne à contacter en cas de problème) accompagnée notamment du plan d'accès, du devis et du règlement intérieur.

Si la formation est malheureusement annulée, l'information sera transmise à l'entreprise avec une nouvelle programmation.

CONDITIONS DE REUSSITE :

L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable des inscriptions.

A minima, la convocation, le plan d'accès, le programme et le règlement intérieur devront impérativement être transmis par l'entreprise à chaque stagiaire, avant le démarrage de la session.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation.

Réf session : 2021.108

EPFAIPR_OP

A retourner, accompagné de votre chèque de règlement à :

IFRBTP 42
17, rue de l'apprentissage CS80045
42000 SAINT ETIENNE CEDEX 1

Date :
Lundi 17.05.2021

Durée :
1 jour - 7 heures

Coût de la formation INTER (Par stagiaire) :
220.00€ HT soit **264.00 € TTC**

Public et Prérequis :

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (Généralement enterrés)
Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant **assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux** (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)

Avoir 18 ans au minimum

Lire et comprendre le français de préférence.

Être opérateur sur chantier / Détenir un CACES engins de chantier ou grue de chargement

Avertissement :

1/ l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

2/ COVID-19 : **Port du masque et Respect des gestes barrières**

Effectif :

Minimum : 5 stagiaires / Maximum : 9

Formateur :

EP. FORMATION intervenant en sous-traitance référencé (*expertise pédagogique et technique*.)

Lieu : A confirmer

ST ETIENNE ou ROANNE

(Selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

Moyens pédagogiques et supports :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée

Exposés théoriques en salle et supports projetés et exercices en groupe • Apports théoriques et pratiques • Images, photos, vidéos, études de cas (arrêt de chantier, recherche de réseaux sur plans, situations d'accidents sur chantier, ...)

• Mise à disposition d'une tablette tactile par participant pour la réalisation du QCM AIPR Opérateur en ligne sur la plateforme de l'état

Suivi et évaluation :

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final. Passage de l'examen QCM AIPR

Nature de la sanction de la formation :

Attestation de fin de stage nominative (AIPR Opérateur).

Conditions de réussite :

L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable de la formation

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire - Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation

Renseignements sur le ou les stagiaires

1/ Nom : Prénom :

Date de naissance :

Statut : Salarié ou Gérant salarié Artisan ou Gérant non salarié

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

2/ Nom : Prénom :

Date de naissance :

Statut : Salarié ou Gérant salarié Artisan ou Gérant non salarié

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

3/ Nom : Prénom :

Date de naissance :

Statut : Salarié ou Gérant salarié Artisan ou Gérant non salarié

Fonction :

Personne en situation d'handicap : Oui Non

Afin de garantir un accueil attentif au public en situation d'handicap, veuillez nous préciser la nature du handicap et/ou nous contacter :

Renseignements sur l'entreprise

Raison sociale :

Adresse :

.....

Nom du contact :

Tél. : E-mail :

Siret : Code NAF :

Effectif de l'entreprise :

N° TVA intracommunautaire (si assujetti) :

Activité principale :

OPCO : Constructyts -11 Constructyts 11et + FAFCEA Autre

Si autre OPCA, précisez :

En application de l'ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande et la facture remplacent la convention de formation (code du travail L.6353-2).

Fait le/...../..... à

Pour Entreprise :

Nom, prénom du signataire :

Qualité du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente, du Programme de formation et du Règlement Intérieur - joints à ce présent bulletin d'inscription.

« Lu et approuvé » avec cachet et signature

Conditions générales de vente

Présentation

L'IFRBTP 42 dénommé ci-après « le Prestataire » est un organisme de formation professionnelle dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 82 42 01862 42 auprès du Préfet de région de la Région Rhône Alpes et dont le siège social est établi au 17, rue de l'apprentissage, CS 80045 – 42002 SAINT ETIENNE CEDEX1.

L'IFRBTP 42 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise et réalise également des prestations d'étude. L'ensemble des prestations de l'IFRBTP 42 est dénommé ci-après « l'Offre de services ».

Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services relatives à des commandes passées auprès du Prestataire par tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part du Prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

Dispositions générales

Le Client s'engage à donner à son personnel toutes facilités pour lui permettre de suivre dans les meilleures conditions les formations organisées à son profit. Le contrôle de présence des stagiaire(s) est assuré par leur paraphe sur la feuille d'émargement. La liste des présences sera communiquée en fin de stage ou de cycle à l'entreprise.

Le Prestataire décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient résulter d'un absentéisme non justifié. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit soit un bulletin d'inscription/bon de commande soit une convention de formation établi(e) en deux exemplaires dont un à retourner au Prestataire. Toute inscription est considérée définitive à réception soit du bulletin d'inscription/bon de commande soit de la convention de formation, dûment signé(e) et revêtu(e) du cachet de l'entreprise.

L'attestation de formation et l'attestation d'assiduité sont adressées après la formation au Client (et/ou à l'OPCA désigné par le Client). Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle à titre individuel sera établi.

Le Client dispose d'un délai de réflexion de dix jours à compter de la signature du contrat pour se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au Prestataire.

Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas au Prestataire au premier jour de la formation, le Prestataire se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Conditions d'annulation et de report

Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Prestataire et le Client. En cas de report ou d'annulation par le Client, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- * report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : **aucune indemnité**,
- * report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : **20%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * report ou annulation communiqué moins de 7 jours ouvrés avant la session : **100%** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client,
- * annulation ou désistement au premier jour de la session : **100 %** des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Remplacement

Le Prestataire offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début du premier jour de la formation. Le cas échéant, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès de son OPCA pour la prise en charge de la formation.

Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Modalités financières

Tous les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Toute action de formation doit être réglée dès l'inscription, sans escompte.

Le règlement s'effectuera soit par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire soit par virement.

En cas d'inscription tardive à une formation, la facture devra être réglée à réception. Toute somme impayée à la date indiquée sur la facture portera les intérêts équivalents à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, appliqués à compter de la date d'exigibilité de la facture jusqu'à la date de paiement effectif (loi 2008-776 du 4 août 2008).

Facturation :

- * Formation interentreprise : À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).
- * Formation intraentreprise : Toute formation intraentreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale. Sauf disposition contraire, le coût total de la formation sera versé par le Client avant le démarrage de la formation. À l'issue de l'action de formation, une facture acquittée sera adressée au Client (ou à l'OPCA désigné par le Client).

Contrat de formation professionnelle : A l'expiration du délai de rétractation, un acompte de 30% maximum du montant de la formation sera versé par le Client. Le solde sera facturé conformément à l'échéancier de paiement prévu au contrat. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le Client rompt le contrat, les prestations effectivement dispensées seront facturées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Prestation d'étude : Toute prestation d'étude fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le Prestataire. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation sera versé par le Client.

Responsabilité

La responsabilité du Prestataire ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage des formations et des prestations réalisées dans le cadre de l'Offre de services par le Client et les utilisateurs ou toute cause étrangère au Prestataire. Elle ne saurait non plus être engagée au titre des dommages immatériels ou indirects tels que perte de données, de fichier(s), pertes de revenus, pertes d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image, à une marque et à la réputation.

De convention expresse, l'obligation du Prestataire est une obligation de moyen et quel que soit le type de prestations, la responsabilité du Prestataire est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Pendant toute la durée du stage, le Client demeure responsable civilement des stagiaires qui y participent.

Propriété intellectuelle

Les supports et documents remis par le Prestataire au cours des prestations réalisées dans le cadre de son Offre de services sont compris dans les frais de participation, sauf accord particulier établi avec le Client lors de la commande. Le Prestataire et/ou ses intervenants sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des Offres de services proposées aux Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés par Le Prestataire et/ou ses intervenants pour assurer les formations demeurent leur propriété exclusive. Ni le Client, ni l'effectif formé n'acquiert le droit à quelque titre que ce soit, et sans que cela soit exhaustif, de reproduire, de communiquer, de traduire ou d'arranger, de modifier, de diffuser, de distribuer et d'exploiter ces éléments, directement ou indirectement, et ce quel que soit le support. Ni le Client, ni l'effectif formé ne saurait utiliser autrement que pour son usage personnel à des fins d'étude, les supports

Date : _____

Selon Planning 2021

Durée : _____

1 jour - 7 heures

Coût de la formation INTER (Par stagiaire) : _____

220.00€ HT soit **264.00 € TTC**

Délai de mise en place et Coût de la formation INTRA (par jour/par entreprise) : _____

Nous consulter

Formation AIPR opérateur INTRA: Installations et zones de marquages piquetages représentatives de tous les types de réseaux et salle unique équipée d'un poste informatique par stagiaire, tous connectés à internet

Public et Prérequis : _____

Conducteurs d'engins et suiveurs d'engins travaillant sur ou à proximité de réseaux (Généralement enterrés) // Toutes les personnes, même non conducteurs ou suiveurs, devant **assurer des travaux urgents sur ou à proximité de ces réseaux** (nécessités par des raisons de sécurité, par la continuité d'un service public, etc.)

Avoir 18 ans au minimum / Lire et comprendre le français de préférence.

Être opérateur sur chantier / Détenir un CACES engins de chantier ou grue de chargement

Avertissement :

1/ l'aptitude médicale à occuper le poste de travail aura été préalablement reconnue par la médecine du travail.

2/ **COVID-19: Port du masque et Respect des gestes barrières**

Effectif :

Minimum : 5 stagiaires / Maximum : 9

Formateur : _____

EP. FORMATION intervenant en sous-traitance référencé (*expertise pédagogique et technique*)

Lieu : A confirmer

ST ETIENNE ou ROANNE

(Selon le lieu de résidence des entreprises inscrites)

Moyens pédagogiques et supports : _____

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée

Exposés théoriques en salle et supports projetés et exercices en groupe • Apports théoriques et pratiques • Images, photos, vidéos, études de cas (arrêt de chantier, recherche de réseaux sur plans, situations d'accidents sur chantier, ...) • Mise à disposition d'une tablette tactile par participant pour la réalisation du QCM AIPR Opérateur en ligne sur la plateforme de l'état

Suivi et évaluation : _____

Chaque point de connaissance est illustré par des questions issues du QCM de l'examen final. Passage de l'examen QCM AIPR

Nature de la sanction de la formation :

Attestation de fin de stage nominative (AIPR Opérateur).

Conditions de réussite :

L'entreprise aura vérifié les prérequis des collaborateurs au préalable de la formation

La convocation doit être remise en main propre au stagiaire - Le programme doit être également transmis au stagiaire et lu par celui-ci avant la formation / Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du programme / Le dirigeant de l'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur à l'issue de la formation

OBJECTIFS DE FORMATION

- ✚ Obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR Opérateur).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Grâce aux apports théoriques et pratiques de la formation, le stagiaire sera capable :

- ✚ D'identifier les risques, en temps réel, lors des interventions à proximité des réseaux
- ✚ Mettre en œuvre les principes de prévention et les consignes reçues de l'encadrement
- ✚ Passer les tests en vue d'obtenir sa certification AIPR opérateur obligatoire

PROGRAMME

Module théorique AIPR opérateur :

Rôle, mission et responsabilités de l'opérateur

- Identifier les principaux types de réseaux souterrains et aériens
- Mesurer les risques afférents aux réseaux souterrains et aériens
- Selon les caractéristiques des énergies
- Liés aux atteintes aux réseaux existants

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle (EPI et EPC)

Intégrer la notion de respect dans le cadre de son activité

- Le respect de l'environnement
- Le respect des marquages-piquetages
- Le respect des signes avertisseurs et indicateurs
- Le respect des moyens de repérage
- Le respect du terrain

Identification des situations dangereuses ou inattendues

Imprécision du positionnement des ouvrages et de la technique utilisée

Maintien de l'intégrité et du tracé des réseaux existants

Recommandations en cas d'incident ou d'accident

Règle des « quatre A »

Module pratique AIPR opérateur

Identification des réseaux selon les plans et le marquage-piquetage sur la zone de travail

Analyses de risques sur la zone de travail, par rapport à des situations exposées in situ par le formateur

Reconnaissance des matériels en lien avec les réseaux

CONDITIONS D'EXAMEN POUR OBTENIR L'AIPR OPERATEUR

Le candidat devra obligatoirement réussir l'examen QCM de 30 questions avec un score minimal de 36 points (le score maximal possible étant de 60 points)
Validité du l'AIPR Opérateur : 5 ans

*Le déroulé pédagogique sera transmis le 1^{er} jour de la formation.
Il peut être envoyé au préalable sur simple demande*